

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 25421ARIC

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 06/01/2026

Objet : convention de mise à disposition au profit de l'amicale des retraités indépendants et cadres (ARIC)

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Domaine et patrimoine - Locations

Date de télétransmission : 06/01/2026

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DFCPAJI_D2025_421 = Mise _ disposition parvis St Christophe au profit de l'amicale de l'ARIC.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20260106-25421ARIC-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 06/01/2026



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

SERVICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DU PATRIMOINE
DCPAJI_D2025_0421

**BATIMENT COMMUNAL
SIS 100 RUE DE LILLE
A TOURCOING**

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
A TITRE PRECAIRE ET REVOCABLE AU
PROFIT DE L'AMICALE DES RETRAITES
INDEPENDANTS ET CADRES (ARIC)**

Application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 13 Septembre 2020 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté de délégation de fonctions et de signature DFCPAJI AR2024_065 du 3 juin 2024 autorisant Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER à signer les conventions ;

Considérant que la convention d'occupation de l'immeuble sis 100 rue de Lille à Tourcoing n°2023-014 au profit de l'Amicale des Retraités Indépendants et Cadres (ARIC) arrivera à son terme le 31 décembre 2025 ;

Considérant la volonté de l'Amicale des Retraités Indépendants et Cadres (ARIC) de renouveler la convention d'occupation afin de maintenir ses activités ;

DECIDONS

ARTICLE 1 : De signer une nouvelle convention avec l'Amicale des Retraités Indépendants et Cadres (ARIC) dont le siège social est situé au 100 rue de Lille – 59200 TOURCOING, dont le numéro de siret est le 484 602 057 000 16 représentée par le co-président Monsieur Jean-Pierre MARTINS, pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'une grande salle polyvalente d'une superficie de 450 m² et de sanitaires pour un total de 14 m².

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit, à compter de la signature par les deux parties jusqu'au 30 juin 2026.

La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

ARTICLE 2 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, au trésorier pour information.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de Tourcoing dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication.
Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de la dite décision.
Le Tribunal peut être saisi via l'application informatique « Télérécours citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr. »

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le

06 JAN. 2026

Pour le Maire,
Jean-Marie VUYLSTEKER
Premier Adjoint Délégué aux Affaires
Juridiques



Accusé Réception en Préfecture le : 06/01/2026

Publié sur le site de la Ville le : 06/01/2026